

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B455-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B455

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs aux prestations d'assistance à l'autorité déléguante pour le suivi de l'exécution de la DSP du réseau très haut débit de communications électroniques sur le territoire de la CPA - Marchés n° 13M054, 13M068 et 13M069

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés relatifs aux prestations d'assistance à l'autorité délégitante pour le suivi de l'exécution de la DSP du réseau très haut débit de communications électroniques sur le territoire de la CPA - Marchés n°13M054, 13M068 et 13M069

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis juin 2008, la société CAPAIX CONNECTIC est chargée par le CPA, en qualité de délégataire de service public, de l'établissement et de l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit (THD).
Pour le suivi de l'exploitation du service qui lui incombe en sa qualité d'autorité délégitante et la défense de ses intérêts face au délégataire, la CPA a souhaité bénéficier d'une aide à la décision de la part de prestataires hautement qualifiés.
Le marché conclu avec l'actuel prestataire arrivant à son terme, une nouvelle consultation, divisée en trois lots relatifs aux aspects techniques, financiers et juridiques de la délégation, a donc été initiée.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

La consultation portait sur l'exécution de prestation d'assistance à la CPA en sa qualité d'autorité délégitante, dans le cadre de l'exécution de la DSP relative à la mise

en œuvre et à l'exploitation d'un réseau très haut débit sur le territoire communautaire.

Ce marché a pour objet de permettre à la CPA l'assistance d'experts en capacité de lui procurer une aide à la décision relativement :

- aux prérogatives de contrôle de l'exécution technique, juridique, financière et commerciale de la Délégation de Service Public qui lui sont attribuées par le Contrat, ses annexes et avenants dans les conditions stipulées au contrat principal.
- aux évolutions à envisager dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, que celles-ci répondent à un souhait de l'autorité délégante ou de son délégataire.

Aussi, pour permettre à la CPA de bénéficier de prestations spécialisées au regard des différents types de problématiques pouvant être rencontrés, la consultation est allotie comme suit :

- Lot 1 : Prestations d'Accompagnement sur les aspects techniques de la DSP.
- Lot 2 : Prestations d'Accompagnement sur les aspects financiers et commerciaux de la DSP.
- Lot 3 : Prestations d'Accompagnement sur les aspects juridiques de la DSP.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les marchés relatifs à chacun de ces lots seront attribués pour une durée d'1 an, reconductible deux fois pour une période identique et seront rémunérés comme suit :

Pour le lot 1 : Une part des prestations est fixe et rémunérée à prix global et forfaitaire et l'autre part est variable, rémunérée à prix unitaires sur bons de commande. Le coût total de la partie des prestations rémunérée à prix unitaire procèdera de l'application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées, dans la limite d'un seuil maximal annuel de 20 000 euros.

Pour le lot 2 : Une part des prestations est fixe et rémunérée à prix global et forfaitaire et l'autre part est variable, rémunérée à prix unitaire sur bons de commande. Le coût total de la partie des prestations rémunérée à prix unitaires

procèdera de l'application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées, dans la limite d'un seuil maximal annuel de 30 000 euros.

Pour le lot 3 : La totalité des prestations est rémunérée à prix global et forfaitaire.

Pour l'ensemble des lots, les prix du marché sont fermes la première année puis révisables à chaque date anniversaire de la notification.

Estimation du marché :

Lot n° 1: 20 000 € HT/an;

Lot n° 2: 30 000 € HT/an;

Lot n° 3: 25 000 € HT/an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence adressé le 17 juin 2013 a été publié sur les supports de publicité suivants :

- JOUE : le 20/06/2013
- BOAMP : le 20/06/2013
- La Provence : le 18/06/2013
- Profil Acheteur : 17/06/2013

La date limite de remise des offres était le 29 juillet 2013 à 12h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

Prix des prestations - 60 %

Valeur technique - 40%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 octobre 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° **13M054** à la société **LOOPGRADE** pour un montant global et forfaitaire de **14.100,00 € HT** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **5.325,00 € HT**.

- le marché n° **13M068** à la société **CAP HORNIER** pour un montant global et forfaitaire de **15.762,00 € HT** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **4.050,00 € HT**.

- le marché n° **13M069** à la société **LATOURNERIE WOLFROM & ASSOCIES** pour un montant global et forfaitaire de **16.800,00 € HT**.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33,77 et 57 à 59 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 octobre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M054** relatif à la prestation d'accompagnement sur les aspects techniques de la DSP attribué à la société **LOOPGRADE** pour un montant global et forfaitaire de **14.100,00 € HT** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **5.325,00 € HT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M068** relatif à la prestation d'accompagnement sur les aspects financiers de la DSP attribué à la société **CAP HORNIER** pour un montant global et forfaitaire de **15.762,00 € HT** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **4.050,00 € HT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° **13M069** relatif à la prestation d'accompagnement sur les aspects juridiques de la DSP attribué à la société **LATOURNERIE WOLFROM & ASSOCIES** pour un montant global et forfaitaire de **16.800,00 € HT** ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction 90- Nature 2031.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs aux prestations d'assistance à l'autorité délégante pour le suivi de l'exécution de la DSP du réseau très haut débit de communications électroniques sur le territoire de la CPA - Marchés n° 13M054, 13M068 et 13M069

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013